



CP 2024 extraordinaire | 16 mars 2024

Point 5 : Budget 2024 – traitement de la question du renchérissement par le groupe d'accompagnement Finances

Contexte

Le retour du renchérissement (ou inflation) et son incidence sur les coûts ont des répercussions négatives importantes sur la situation financière de l'Association centrale du CAS. De juillet 2020 à fin septembre 2023, l'inflation en Suisse s'est accélérée de 6,0 % (voir [Calculatrice de l'IPC de l'Office fédéral de la statistique](#)).

Le renchérissement a une incidence directe et immédiate sur les dépenses inscrites au compte de résultat. Des coûts annuels d'environ 23 millions de francs portés au bilan du CAS sont directement dus au renchérissement (seul le poste des amortissements n'est pas touché).

La situation est encore aggravée par l'absence d'un mécanisme permettant de compenser automatiquement les dépenses supplémentaires dues au renchérissement par des adaptations de tarif du côté des recettes. La grande majorité des postes ne peuvent pas être adaptés au renchérissement (collectes de fonds, subventions), ou sont fixes (cotisations des membres, parrainages, redevances au fonds des cabanes). Jusqu'à présent, l'inflation a donc été compensée de fait par l'augmentation du nombre de membres.

La forte accélération du renchérissement constatée au cours des dernières années, associée au risque de ralentissement de la croissance des membres, ne permet plus de garantir une compensation totale par ce mécanisme à l'avenir.

Proposition de procédure

Le Comité central et la direction du CAS souhaitent que la question de la hausse des prix soit traitée rapidement et de manière proactive au sein du CAS aux fins de la révision à venir de la stratégie. La procédure proposée prévoit que le groupe d'accompagnement Finances, constitué pour mener à bien la révision du budget 2024 et de la planification pluriannuelle 2025, soit maintenu jusqu'à la Conférence des présidents 2024, qu'il mène des discussions approfondies et ouvertes sur cette question et qu'il prépare une évaluation à l'intention de la Conférence des présidents.

Tous les membres du groupe d'accompagnement soutiennent la proposition de procédure et restent disposés à poursuivre leur collaboration au sein du groupe d'accompagnement.

Proposition

Le Comité central du CAS demande à la Conférence des présidents :

- de maintenir le groupe d'accompagnement Finances jusqu'à la Conférence des présidents de novembre 2024;
- de discuter de la question du renchérissement dans le cadre du groupe d'accompagnement Finances;
- de charger le groupe d'accompagnement Finances de dresser un état des lieux d'ici la Conférence des présidents 2024 et de le présenter à cette occasion.

Berne, le 1^{er} mars 2024/Comité central du CAS